

**Quelques mots sur les causes et le traitement de la diarrhée et de la dysenterie, considérée spécialement chez les marins en station aux Antilles : thèse présentée et publiquement soutenue à la Faculté de médecine de Montpellier, le 31 janvier 1837 / par Edme-Théodore Raveneau.**

### **Contributors**

Raveneau, Edme Théodore.  
Royal College of Surgeons of England

### **Publication/Creation**

Montpellier : Jean Martel aîné, imprimeur de la Faculté de médecine, 1837.

### **Persistent URL**

<https://wellcomecollection.org/works/kdb46y5b>

### **Provider**

Royal College of Surgeons

### **License and attribution**

This material has been provided by This material has been provided by The Royal College of Surgeons of England. The original may be consulted at The Royal College of Surgeons of England. where the originals may be consulted. This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.

**wellcome  
collection**

Wellcome Collection  
183 Euston Road  
London NW1 2BE UK  
T +44 (0)20 7611 8722  
E [library@wellcomecollection.org](mailto:library@wellcomecollection.org)  
<https://wellcomecollection.org>

**QUELQUES MOTS**

N° 13.

SUR

LES CAUSES ET LE TRAITEMENT  
**de la Diarrhée et de la Dysenterie,**

considérées spécialement

**CHEZ LES MARINS EN STATION AUX ANTILLES.**

**THÈSE**

PRÉSENTÉE ET PUBLIQUEMENT SOUTENUE A LA FACULTÉ DE MÉDECINE  
DE MONTPELLIER, LE 31 JANVIER 1837,

PAR

**EDME - THÉODORE RAVENEAU,**

né à Brest (Finistère),

Chirurgien de 1.<sup>re</sup> classe de la Marine;

**Pour obtenir le Grade de Docteur en Médecine.**

○✽(D)✽○

Principiis obsta; sero medicina paratur,  
Cum mala per longas invaluere moras. (OVIDE.)

**A MONTPELLIER,**

Chez JEAN MARTEL AÎNÉ, Imprimeur de la Faculté de Médecine,  
près l'Hôtel de la Préfecture, N° 10.

**1837.**

DE LA CHAIR ET DU TRAITEMENT  
DES MALADIES

# de la Diarrhée et de la Dysenterie

PAR M. MARTIN, Médecin en Chef de l'Hôtel-Dieu de Montpellier.

## TOME I

PREMIÈRE PARTIE. Des Diarrhées et des Dysenteries.

1837

chez M. MARTIN, Libraire, Palais National, ci-devant des Arts, ci-après de la République, ci-devant de la Nation, ci-après de la Liberté, ci-devant de la Loi, ci-après de la Justice.

Paris chez M. MARTIN, Libraire, Palais National, ci-devant des Arts, ci-après de la République, ci-devant de la Nation, ci-après de la Liberté, ci-devant de la Loi, ci-après de la Justice.

A MONTPELLIER,

chez M. MARTIN, Libraire, Palais National, ci-devant des Arts, ci-après de la République, ci-devant de la Nation, ci-après de la Liberté, ci-devant de la Loi, ci-après de la Justice.

1837

A MONSIEUR

**LE GRIS-DUVAL,**

PREMIER MÉDECIN EN CHEF DE LA MARINE

AU PORT DE BREST.

**Respect et Reconnaissance.**

T. RAVENEAU.





# QUELQUES MOTS

SUR

LES CAUSES ET LE TRAITEMENT

DE LA DIARRHÉE ET DE LA DYSENTERIE,

CONSIDÉRÉES SPÉCIALEMENT

chez les Marins en station aux Antilles.



ON désigne généralement sous le nom de *colite*, l'inflammation du gros intestin.

On l'appelle *dysenterie*, lorsqu'elle est accompagnée de douleurs vives, de ténésme et fréquemment d'excrétions sanguinolentes; *diarrhée*, lorsqu'elle est caractérisée par l'évacuation de matières liquides, non sanguinolentes.

Toutes les diarrhées ne sont cependant pas le résultat de l'inflammation du colon.

La dysenterie des Antilles, devenue chronique, se présente à l'état de diarrhée.

Les anciens attribuaient la dysenterie à une bile putride et surabondante. Pringle, lorsqu'elle régnait épidémiquement, la considérait comme produite par l'acrimonie engendrée dans le corps, ou par les vapeurs putrides qui, y étant admises, agissaient comme un ferment. Hippocrate croyait que la dysenterie était causée par l'ulcé-

ration des intestins avec une érosion des vaisseaux sanguins, d'où naissait le flux de sang qui l'accompagne ordinairement. Morgagni a démontré qu'il n'était point nécessaire que les intestins fussent ulcérés, ni les vaisseaux sanguins rompus ou érodés, pour qu'il y eût écoulement de sang dans la dysenterie, et il a fait voir que l'écoulement de ce liquide avait lieu par exhalation. Enfin, Pinel est le premier qui ait eu l'idée de ranger cette maladie parmi les phlegmasies de la membrane muqueuse du gros intestin.

M. Chomel pense que, dans la colite avec déjections sanguinolentes, l'inflammation s'étend au-delà de la membrane muqueuse. Il se base sur ce que, dans tous les autres points de l'économie, l'exhalation du mucus sanguinolent est déterminée par une maladie, dans laquelle l'inflammation occupe à la fois la membrane muqueuse et un ou plusieurs des tissus sous-jacents. Mais l'expérience a démontré que, si quelquefois les membranes musculuses et péritonéales de l'intestin étaient atteintes dans la dysenterie, cette lésion se présentait rarement.

### CAUSES.

Un grand nombre de causes sont susceptibles de produire l'inflammation du gros intestin.

Les aliments de mauvaise qualité, comme les fruits et les grains qui ne sont pas parvenus à leur maturité, ceux qui sont altérés par le mélange de substances étrangères ou qui sont gâtés par l'humidité, certaines viandes, comme celle de porc, peuvent déterminer la colite.

Tous les auteurs regardent la chaleur humide comme la principale cause de cette maladie. Les qualités nuisibles de l'air chaud et humide proviennent, suivant M. Broussais, de particules étrangères à l'eau et mêlées avec elle.

Je vais indiquer les autres causes qui, jointes à l'action du climat, produisent souvent la dysenterie à bord de nos bâtiments, dans les Antilles.

Une des causes les plus nuisibles consiste dans l'habitude, malgré

la recommandation qui leur en est faite et les ordres même qui sont donnés, qu'ont les marins de se coucher la nuit sur le pont, souvent après le travail, par conséquent tout en sueur; le refroidissement, qui bientôt résulte de leur exposition à l'air frais et de l'état de repos dans lequel ils demeurent, refoule, de la périphérie vers le centre, les fluides qui doivent tendre à se porter vers l'organe le plus disposé à s'irriter : or, l'inflammation de la muqueuse du colon, déjà prédisposée à cette affection par la nature du climat, par les aliments et les liqueurs fortes que prennent quelquefois les marins, par l'eau chargée de particules métalliques dont ils usent souvent, doit être fréquemment le résultat de la cause que je viens de signaler.

L'eau pure que les marins boivent étant en sueur pendant le travail, produisant la suppression de cette excrétion, détermine le même effet. Enfin, le lavage du pont et de la batterie, pendant lequel les marins restent assez long-temps les jambes dans l'eau, contribue encore à la production de cette maladie.

Quand la dysenterie sévit épidémiquement à bord de quelque bâtiment, elle paraît dépendre particulièrement de causes inhérentes à l'atmosphère.

Une épidémie de dysenterie dépendant particulièrement de causes atmosphériques, on peut se demander pourquoi, dans une même rade, très-rapprochés les uns des autres, des navires seraient atteints et d'autres épargnés, surtout si l'on remarquait qu'à bord des derniers les règles de l'hygiène fussent moins exactement suivies que sur les premiers : c'est un fait que j'ai eu l'occasion d'observer dans une des stations que j'ai faites dans les Antilles.

Il faudrait alors admettre, ou que l'état de l'atmosphère n'avait d'action que sur certaines parties de la rade, ou rechercher s'il n'existait pas d'autres causes particulières qui prédisposassent les équipages des navires atteints.

Les causes prédisposantes individuelles, je voulus les trouver dans le défaut d'acclimatement ou dans les dispositions morales.

Les marins des bâtiments épargnés, arrivés de France aux Antilles

ayant plus d'habitude du climat , avant les autres , avaient besoin d'une action plus forte ou plus prolongée des mêmes causes pour produire la maladie. Ce qui m'engageait à regarder cette opinion comme ayant quelque chance de probabilité, c'est que la plupart des individus atteints de colite , ou n'avaient jamais navigué , ou n'avaient point été dans les Antilles.

Quand il existe des causes générales d'affections épidémiques , l'état moral d'un équipage doit être pour beaucoup dans leur influence plus ou moins désavantageuse sur l'économie animale.

L'équipage d'un des bâtiments en proie à l'épidémie de dysenterie dont j'ai parlé plus haut , était composé de deux classes d'hommes.

Les uns , obligés d'abandonner leur pays , de renoncer à l'état qu'ils avaient embrassé , beaucoup quittant pour la première fois le toit paternel , se trouvaient tout d'un coup transportés sur un navire où ils étaient soumis à des exercices , à un genre de vie tout-à-fait différent ; ils regrettaient nécessairement le sol qui les avait vu naître , mais ils se consumaient en regrets superflus. Ces causes devaient infailliblement agir d'une manière plus énergique sur des individus ainsi disposés : cette classe formait la plus grande partie de l'équipage. Le reste était en général composé de Provençaux , qui , à l'époque du départ du bâtiment des ports de France , n'avaient plus que deux ou trois mois à faire pour compléter leur temps d'embarquement , et avoir la faculté de retourner dans leurs familles ; ils soupiraient après l'instant où ils reverraient leur pays. Redoutant le climat des Antilles , ils se plaignaient continuellement de leur position , et influençaient par-là désavantageusement les jeunes gens qui naviguaient pour la première fois.

Les émanations résultant d'un grand nombre d'hommes entassés dans un étroit espace , surtout lorsque le temps oblige de laisser les sabords fermés pendant plusieurs jours ; celles qui proviennent de la cale , de la cambuse et du magasin général , sont rangées parmi les causes de la colite.

Pendant la saison de l'hivernage , qui s'étend du 15 juillet au 15 octobre , les dysenteries sont ordinairement plus fréquentes que

dans le reste de l'année. Dans cette saison, des grains très-prolongés se succèdent pendant toute la journée ; la chaleur est plus forte qu'à l'ordinaire ; le pont des bâtiments est couvert d'eau, elle pénètre même dans l'intérieur des navires. Quelque précaution que l'on prenne, une humidité générale existe à bord. Les hommes de l'équipage sont obligés de conserver des vêtements mouillés tout le temps qu'ils sont de service, et souvent le temps de repos ne suffit pas pour sécher entièrement les objets qu'ils ont quittés.

Les eaux de mauvaise qualité, celles qui sont stagnantes, bourbeuses, produisent souvent l'inflammation du colon. Il en est de même de l'abus des purgatifs, des boissons alcooliques. Beaucoup des dysenteries que nous avons dans les Antilles à bord de nos bâtiments, sont le résultat de l'abus du tafia.

Plusieurs des causes que j'ai énumérées peuvent produire immédiatement la maladie ; il en est d'autres qui ne la déterminent que par leur action prolongée : cette action est d'autant plus marquée que les individus sont plus faibles et plus excitables. Les blessés, les phthisiques contractent la dysenterie avec la plus grande facilité, dès qu'ils sont soumis aux causes qui la font naître, et fréquemment alors elle agit avec la plus grande intensité. J'ai vu, sur le vaisseau le *Jean-Bart*, un individu atteint de scorbut au deuxième degré contracter la dysenterie, et succomber dans le marasme au bout de trois ou quatre jours. Les personnes qui ont fréquemment des indigestions, qui ne peuvent supporter les excès de table sans être fortement excitées, sont encore souvent atteintes de colite.

Les villes des Antilles sont entourées de monceaux de vase infecte, sur lesquels se trouvent accumulés toutes sortes d'immondices, où aboutissent même les égouts : il s'en échappe constamment des miasmes qui vicient l'air environnant et contribuent à la production de la dysenterie.

Le développement de la dysenterie, chez un grand nombre d'individus, a fait regarder par beaucoup de médecins cette maladie comme contagieuse : cette opinion est celle de Pringle, de Lind, de Zimmermann, de Cullen, de Pinel, de Desgenettes.

Si la dysenterie était contagieuse, elle se transmettrait d'un malade à l'autre dans les hôpitaux où les latrines sont les mêmes pour tous, où généralement les mêmes garnitures servent à tous ceux qui se succèdent dans le même lit, où les hommes communiquent tous les uns avec les autres.

A bord des navires en station dans nos Antilles, elle ne resterait point bornée à un petit nombre d'hommes, comme cela a lieu le plus ordinairement.

Cependant il est des cas, dans les grands rassemblements d'hommes placés tous dans des conditions semblables, comme à bord d'un navire, dans une prison, où on la voit quelquefois sévir sur beaucoup d'individus. Cet état de propagation de la maladie est alors déterminé par un véritable foyer d'infection, soit qu'il résulte de l'altération de l'air par les émanations qui se dégagent des personnes en proie à la dysenterie, soit qu'il provienne des déjections des dysentériques, amassées en grande quantité dans des espaces étroits dans lesquels l'air est difficilement renouvelé, surtout dans les saisons et dans les climats chauds où leur décomposition est plus rapide. Le plus ordinairement la production de semblables foyers d'infection est le résultat du défaut d'emploi des moyens conseillés par l'hygiène.

### TRAITEMENT.

Les anciens, d'après leur opinion sur la dysenterie, ne voyaient d'autre but, dans le traitement, que celui d'évacuer la matière putride qui causait la maladie; aussi avaient-ils recours aux vomitifs et aux purgatifs. Pinel conseillait l'usage des doux laxatifs, des émétiques dans quelques cas, et des toniques vers la fin de la maladie. M. Broussais, le premier, a tracé les règles que l'on suit aujourd'hui dans le traitement de la colite.

Épargner à la membrane phlogosée la présence des corps étrangers qui pourraient en augmenter l'irritation; lui faire parvenir ceux qui jouissent d'une propriété opposée; attaquer l'inflammation par les

moyens anti-phlogistiques, tel est le système de traitement conseillé par l'auteur des phlegmasies chroniques.

Il suffit ordinairement dans la dysenterie ou dans la diarrhée à l'état aigu; dans la maladie à l'état chronique, il est d'autres substances qui ont été employées avec avantage.

La diète est le moyen le plus efficace dans l'inflammation du colon, celui sans lequel les autres ne seraient couronnés d'aucun succès. Elle doit être sévère et continuée jusqu'à ce que le ténesme commence à diminuer, et que les selles deviennent plus faciles. Le malade sera mis à l'usage des boissons émoullientes tièdes, qu'il prendra en petite quantité à la fois: on recouvrira le bas-ventre de flanelles trempées dans une décoction émoulliente ou d'un cataplasme de même nature, et l'on plongera le corps dans un bain tiède; on peut, si on le préfère, avoir recours aux demi-bains.

Des demi-lavements émoullients sont avantageux, toutes les fois que leur introduction se fait sans douleur, et que le malade peut les conserver quelque temps. Quand la douleur est vive, il est utile de recourir à l'application de sangsues; on les met sur le trajet du colon, quand une douleur fixe se fait sentir le long de cet organe: on les emploie ordinairement au nombre de quinze à trente.

Dans le cas, au contraire, où le malade éprouve une sensation douloureuse, répartie dans toute l'étendue de l'abdomen, on les applique de préférence à l'anus. Il en serait de même si l'individu était atteint d'hémorrhôïdes: le nombre ordinaire est de douze à quinze.

La dysenterie est quelquefois accompagnée de symptômes intenses de réaction du cœur et de l'appareil circulatoire, chez les sujets jeunes, pléthoriques; on doit alors débiter par une saignée du bras.

Ces moyens suffisent, ordinairement, pour améliorer l'état du malade, quand ils ne guérissent pas complètement la maladie. Aussi, quand le sujet n'est point dans un état d'affaiblissement trop prononcé, faut-il employer avec persévérance le traitement anti-phlogistique.

Il arrive, cependant, que l'intensité de l'inflammation est quelquefois telle qu'aucun moyen ne peut la diminuer : les douleurs abdominales sont très-violentes ; les déjections sont incessamment expulsées ; les liquides traversent les voies digestives sans presque s'y arrêter, et le malade périt dans l'espace de peu de jours.

J'ai eu l'occasion de voir, à l'hôpital de Fort-Royal (Martinique), l'autopsie d'un brigadier de gendarmerie, qui succomba dans trois jours à une dysenterie aiguë. Toute la muqueuse du gros intestin était réduite en une pulpe sanguinolente qui obstruait la cavité de l'organe.

Lorsque la diminution des symptômes permet de donner quelques aliments au malade, il faut commencer par les crêmes de riz, de gruau, la semoule. Plus tard, on administre quelques bouillons de viande ; mais il faut remarquer leur effet, et s'ils rendent les selles plus fréquentes, on doit, comme le conseille M. Broussais, les suspendre immédiatement.

L'opium est, de tous les médicaments, celui qui produit les meilleurs résultats dans la colite. On conseille généralement de ne l'administrer que lorsque les douleurs sont diminuées, que les selles ont lieu plus facilement ; cependant, dans le cas de douleurs intenses abdominales, qui ne sont point accompagnées de symptômes inflammatoires marqués, on aura recours, dès le début, avec beaucoup d'avantage, à l'emploi de l'opium.

Ce médicament peut être donné en potion ou en lavement. On a souvent recours à ce dernier moyen, et l'on doit toujours l'employer lorsque l'estomac participe à l'inflammation.

On emploie ordinairement le laudanum à la dose de douze à vingt gouttes dans une potion. L'extrait d'opium se donne en pilules, à la dose d'un à deux grains.

Des quarts et des demi-lavements, avec la décoction de têtes de pavot et deux gros d'amidon, produisent quelquefois d'excellents effets.

Depuis deux ans, les médecins de la marine, à la Martinique,

emploient, dit-on, avec avantage, le mode de traitement qui suit :

Racine d'ipéca concassée. . . . .	3 ij.
Eau bouillante. . . . .	un verre.

On laisse infuser douze heures, puis l'on passe : on prend cette potion en une dose, le matin à jeun. Dans les dysenteries aiguës, on emploie concurremment les émissions sanguines.

La même racine d'ipéca suffit pour le traitement. On l'emploie de la même manière que la première fois, et le malade prend cette potion chaque matin, pendant sept à huit jours.

M. Second, chargé du service de santé de la marine, à Cayenne, a eu recours à un système de traitement qui, dit-il, lui a presque constamment réussi. Il combat les symptômes inflammatoires par les émissions sanguines, toutes les fois que leur intensité lui paraît devoir en exiger l'emploi, et il fait prendre au malade six pilules dans la journée, de deux en deux heures, composées des substances suivantes :

Ipéca. . . . .	VIII $\bar{g}$
Calomel. . . . .	IV $\bar{g}$
Extrait d'opium. . . . .	I $\bar{g}$
Gomme arabique. . . . .	q. s.

J'ai vu la plupart des colites, dans les Antilles, débiter sans fièvre et sans douleur, et se prolonger quelque temps sans causer dans l'économie aucun désordre remarquable. Les selles étaient seulement précédées de quelques coliques, l'appétit restait intact, ce qui faisait redouter à plusieurs hommes de se présenter à l'hôpital, dans la crainte qu'on ne retranchât une portion de leurs aliments et surtout leur vin.

Chez quelques individus cependant, la langue était d'un rouge vif et très-lisse, les papilles qui la surmontent paraissant totalement effacées : ce symptôme se présentait spécialement chez ceux qui avaient été plusieurs fois atteints de la maladie. L'estomac participait évidemment à l'inflammation de la partie inférieure du tube intestinal, et le traitement anti-phlogistique était alors employé avec avantage.

Chez des hommes à tempérament lymphatique, dont la langue était

large, blanchâtre, mais sans dépôt, qui ne présentaient ni chaleur à la peau, ni accélération dans le pouls, ni douleur à l'abdomen, excepté quelques coliques, précédant des selles de matières liquides jaunâtres, brunes ou grises, et dont l'affection traitée par la méthode antiphlogistique depuis plus d'un mois restait stationnaire; j'ai obtenu une guérison complète de l'emploi de vingt à vingt-cinq grains d'ipécacuanha, et de quarts de lavements avec quatre à six grains de sulfate de quinine, et un demi-grain à un grain d'extrait d'opium.

Chez les individus qui ont été atteints plusieurs fois de dysenterie, ou dont l'affection s'est continuée quelque temps, les matières, au lieu d'être blanchâtres, floconneuses, ressemblant à de l'albumine, sont jaunes et visqueuses. Les matières qui irritent le plus l'anus à leur sortie, sont celles de couleur de mucus verdâtre, ou les matières fécales brunes et granulées: dans ce dernier cas, la maladie guérit aussi plus difficilement que lorsque les malades rendent des matières blanchâtres qu'ils désignent sous le nom de graisse, ou ces mêmes matières mêlées avec du sang, ou même du sang presque pur.

Dans les diarrhées légères, maladie la plus commune sur nos bâtimens dans les Antilles, lorsque le nombre des malades n'est point trop considérable, et qu'il est possible d'avoir un poste et une nourriture convenables, il est préférable de les garder à bord. Les hommes étant constamment surveillés, il est plus facile de leur faire suivre, pendant tout le temps nécessaire, un régime approprié, ce qui procure l'avantage de rendre leur guérison plus prompte et en même temps plus solide; car, dans les hôpitaux de terre, la plupart des malades trouvent facilement les moyens de se procurer ce qu'ils desirent.

On sait que nos tissus sont d'autant plus disposés à l'inflammation, que déjà ils ont été atteints de cette maladie. Cette règle est bien remarquable chez les hommes guéris de la dysenterie, ils conservent toujours une très-grande susceptibilité dans la partie inférieure du tube intestinal; et le régime qu'ils suivent à bord, composé de viandes salées, de légumes secs, de café, est bien propre, chez des individus prédisposés, à reproduire une maladie qui règne endémiquement aux

Antilles. Aussi la plupart des marins qui ont été atteints de dysenterie un peu prolongée, évitent-ils difficilement des rechutes.

Lorsque, sans devenir chronique, elle se présente à plusieurs reprises chez le même individu, quoiqu'elle ne paraisse souvent point alors altérer la texture des organes, cependant, comme la susceptibilité reste telle qu'il n'y a point de guérison durable, et qu'à la longue, des tissus fréquemment atteints finiraient par être désorganisés, il est convenable, lorsqu'on voit la dysenterie se manifester trois à quatre fois chez la même personne, de la renvoyer en France. Sans que cette mesure nuisît au service, il en résulterait de l'avantage pour le malade et de l'économie pour le gouvernement.

Si le dysentérique est nostalgique, la maladie aura le plus ordinairement des effets funestes, à moins qu'on n'ait pu de bonne heure le faire partir pour son pays.

Lorsque la maladie est devenue chronique, que le malade va plusieurs fois à la selle, mais sans éprouver des douleurs abdominales, on a souvent retiré des avantages de l'emploi des astringents, spécialement du ratanhia et de simarouba. J'ai employé avec succès la rhubarbe en infusion, à la dose de un à deux gros dans une pinte de liquide. Les lavements d'eau froide, avec une substance astringente, ont quelquefois réussi; MM. Bretonneau et Trousseau ont préconisé ceux avec le sulfate de soude. M. Trousseau assure avoir employé, avec les résultats les plus heureux, contre les diarrhées chroniques, le sous-nitrate de bismuth à la dose de dix-huit, vingt-quatre et trente-six grains, dans les vingt-quatre heures. Enfin, on a conseillé l'application d'un vésicatoire sur le bas-ventre, et M. Desgenettes en a retiré, dit-il, les meilleurs effets.

Dans les dysenteries chroniques, où il y a des ulcérations dans le gros intestin, ne pourrait-on pas employer avec avantage les injections intestinales avec le nitrate d'argent cristallisé? Ces injections, composées d'un huitième, d'un quart ou d'un demi-grain par once de liquide, ont été mises en usage dans les ulcérations intestinales qui existent dans les fièvres typhoïdes, et l'on en a retiré des avantages

manifestes. D'ailleurs, l'analogie qui existe entre ces ulcérations et celles de la muqueuse buccale, où le nitrate d'argent fondu est employé avec succès, conduit à l'essai de ce médicament.

Le malade doit être nourri avec des viandes blanches. On conseille l'usage du vin vieux, de tisanes cannellées, de vêtements de flanelle. L'emploi du lait, quand le malade digérait bien, a souvent été très-utile. La promenade, l'exercice à cheval ou en voiture, ont produit de bons effets. Le dysentérique ne doit sortir qu'au milieu du jour, et il s'en abstiendra dans les temps froids et humides.

Il est, dans le traitement de la dysenterie, des règles d'hygiène que l'on doit suivre à bord des bâtiments. Les malades doivent être placés dans un endroit où l'air circule avec facilité. Si la circulation était difficile, il faudrait le renouveler au moyen de ventilateurs. On doit vider fréquemment les bassins, se servir souvent du parfum de Guyton-Morveau, faire laver les bailles d'aisance avec de l'eau dans laquelle on a fait dissoudre du chlorure de chaux, dessécher le poste des malades au moyen de brasiers, le faire gratter fréquemment, faire exposer à l'air sous le vent et laver le linge qui leur sert, les entretenir dans la plus grande propreté. Comme l'on a pensé que les émanations qui s'échappent des matières rendues par les dysentériques pouvaient contribuer à la propagation de la maladie, il est utile, lorsqu'ils sont en grand nombre à bord d'un navire, et que la plupart peuvent se rendre à la poulaine, de leur faire donner un côté qui leur serve exclusivement.

La médecine n'a pas seulement pour but de guérir les maladies, elle doit encore chercher à prévenir leur développement. Il est, dans cette intention, des moyens hygiéniques que l'on doit mettre en usage à bord de tous les navires.

Sur les petits bâtiments, où les hommes sont entassés dans un faux-pont étroit, où l'air est continuellement vicié par la respiration des individus qui s'y trouvent et par les miasmes qui s'échappent de la cale, il faut employer les moyens propres à contre-balancer efficacement l'action des causes nuisibles que je viens de faire connaître. Des

manches à vent seront établies toutes les fois que le temps le permettra. Il restera le jour dans le faux-pont le moins d'hommes possible ; la plus grande propreté y régnera constamment ; on évitera de le laver à grande eau ; on le fera briquer fréquemment ; on le desséchera , quand il sera humide , au moyen de brasiers.

S'il se dégagait de quelque endroit des odeurs méphitiques , on aurait recours à la solution dans l'eau de chlorure de chaux. On parfamera de temps à autre avec le parfum de Guyton-Morveau. On aura soin que l'eau de la cale soit renouvelée tous les jours. L'hôpital , la cale , la cambuse , doivent être arrosés avec une solution de chlorure de chaux. A bord des navires à batterie , les sabords et les hublots doivent être ouverts , dès que la chose est possible.

Telles sont les règles relatives à l'installation du navire ; on ne doit pas négliger davantage ce qui concerne la tenue , l'alimentation et le moral du marin.

Les aliments doivent être choisis , autant que possible , pour la qualité , et surveillés dans la préparation. On veillera à ce que les hommes n'abusent point des liqueurs alcooliques , ni des fruits du pays ; qu'ils se changent immédiatement , dès qu'ils sont mouillés. On aura encore le soin qu'ils ne quittent pas le bord et ne travaillent pas , autant que possible , en dehors du navire au fort de la chaleur. On exigera qu'ils se lavent fréquemment et changent souvent de linge. On doit soutenir leur moral , et procurer à l'équipage toutes les distractions compatibles avec les règles du service.

FIN.

---

### ERRATUM.

Pag. 8 , lig. 1<sup>re</sup> , lisez avant les autres , ayant plus d'habitude du climat , etc.



# Le projet de loi

Le projet de loi a pour objet de modifier les dispositions relatives à la procédure de nomination des membres du conseil d'administration de la Banque de France. Il vise à clarifier les conditions de nomination et à renforcer la transparence de la procédure. Le projet de loi propose également de modifier les modalités de renouvellement des membres du conseil d'administration et de préciser les compétences de ce dernier. Ces modifications ont pour but d'améliorer l'efficacité de la gestion de la Banque de France et de garantir l'indépendance de son action.

Le projet de loi est divisé en plusieurs articles. Les articles 1 à 5 concernent la composition du conseil d'administration, les modalités de nomination et de renouvellement des membres. Les articles 6 à 8 traitent des compétences du conseil d'administration et de la procédure de nomination des membres du bureau de la Banque de France.

Le projet de loi est soumis à l'examen de la Commission des Finances de l'Assemblée nationale. Les conclusions de la Commission seront présentées à la séance du 15 mars 2010. Le projet de loi sera ensuite examiné en séance publique à la séance du 22 mars 2010.

# Faculté de Médecine

DE MONTPELLIER.

## PROFESSEURS.

MM. CAIZERGUES, Doyen.	<i>Clinique médicale.</i>
BROUSSONNET, Président.	<i>Clinique médicale.</i>
LORDAT.	<i>Physiologie.</i>
DELILE.	<i>Botanique.</i>
LALLEMAND.	<i>Clinique chirurgicale.</i>
DUPORTAL, <i>Examineur.</i>	<i>Chimie médicale.</i>
DUBRUEIL.	<i>Anatomie.</i>
DUGÈS, <i>Examineur.</i>	<i>Pathologie chirurgicale, Opérations et Appareils.</i>
DELMAS, <i>Examineur.</i>	<i>Accouchements, Maladies des femmes et des enfants.</i>
GOLFIN, <i>Suppléant.</i>	<i>Thérapeutique et matière médicale.</i>
RIBES.	<i>Hygiène.</i>
RECH.	<i>Pathologie médicale.</i>
SERRE.	<i>Clinique chirurgicale.</i>
BÉRARD.	<i>Chimie générale et Toxicologie.</i>
RENÉ.	<i>Médecine légale.</i>
M. . . . .	<i>Pathologie et Thérapeutique générales.</i>

## PROFESSEUR HONORAIRE.

M. AUG.-PYR. DE CANDOLLE.

## AGRÉGÉS EN EXERCICE.

MM. VIGUIER.	MM. FAGES.
KÜNHOLTZ.	BATIGNE, <i>Examineur.</i>
BERTIN, <i>Examineur.</i>	POURCHÉ.
BROUSSONNET.	BERTRAND.
TOUCHY.	POUZIN.
DELMAS.	SAISSET.
VAILHÉ.	ESTOR.
BOURQUENOD, <i>Suppléant.</i>	

---

La Faculté de Médecine de Montpellier déclare que les opinions émises dans les Dissertations qui lui sont présentées, doivent être considérées comme propres à leurs auteurs; qu'elle n'entend leur donner aucune approbation ni improbation.

